

Formations

2019 – 2020



Avec le soutien de la



Pour une attitude responsable



FORMATIONS 2019 – 2020

VOTRE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE VOTRE FORMATION

Comme vous le savez peut-être, 2018 était la dernière année de notre contrat de cinq ans en Education Permanente. Nous devons être évalués par les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur base d'un rapport de nos activités. Après quelques péripéties, nous pouvons vous annoncer fièrement que notre ASBL BDS est de nouveau reconnue, comme opérateur d'éducation permanente et ceci pour cinq nouvelles années.

Au cours de ces cinq prochaines années, nous allons intensifier encore notre approche « Education Permanente ». Nous allons faire nôtre, plus encore, l'esprit du décret plutôt que sa lettre. C'est pour cela que j'ai intitulé ce petit mot « **Votre expérience au service de votre formation.** »

En effet, vous venez pour progresser, pour apprendre, certes... mais vous êtes adultes et expérimenté(e)s. Vous avez des histoires et des parcours de vie très riches. Les champs de vos expériences sont multiples et variés. Sur les thématiques que nous allons explorer ensemble, vous en savez déjà pas mal, et pour certain(e)s d'entre vous, déjà beaucoup.

Tant que faire se peut, nous partirons donc systématiquement de vous, de vos expériences, de votre savoir, pour avancer ensemble, intervenant(e)s, apprenant(e)s et accompagnateurs/trices.

Ne venez donc pas en « victimes consentantes », prêt(e)s à subir une formation. Non, surtout pas, venez vers nous, fier(e)s de ce que vous savez, prêt(e)s à le partager et ouvert(e)s aux savoirs multiples de toutes celles et ceux que vous allez rencontrer.

2020 sera une année d'élections sociales. Dans ce cadre, afin de permettre à chacun(e) de vivre au maximum la campagne dans son entreprise, le planning sera un peu plus condensé. Comme tous les 4 ans, il y aura plus de modules qui se termineront en février/mars 2020.

A bientôt dans nos modules de formation.

Christian Lochet | Président de l'Asbl

FORMATION RÉSIDENIELLE | LOGEMENT

Nos formations résidentielles se déroulent dans notre magnifique centre Azur en Ardenne à Barvaux-Sur-Ourthe. Une attention particulière est mise sur la qualité des salles de séminaire, de l'accueil, des repas et des espaces de détente, accessibles après une journée de formation enrichissante et intense.

L'hébergement se fait en chambre single mais vous pourrez être logé(e) :

- soit dans les chambres du Centre Azur en Ardenne
- soit dans les maisons de vacances de la CGSLB attenantes au centre. (2p/maison)



Si le logement doit avoir lieu dans les maisons, ce sera le cas pour tous les participant(e)s du groupe. Les maisons, d'une capacité de 6 à 8 personnes, seront partagées par 2 participant(e)s. Un groupe plus important dans une maison est possible à la demande des participant(e)s (groupe de 3 ou 4 venant de la même entreprise par exemple). Les seules exceptions envisageables sont des exceptions pour raisons médicales « avérées » et compatibles avec la capacité du centre à ce moment-là.

SYNTHESE DE NOTRE PROGRAMME 2019 – 2020

Les règles

Vous pouvez suivre maximum 2 modules de formation parmi les formations N°1 à 5 + éventuellement la formation environnement N°6.
Il n'est pas possible de cumuler les formations n° 1, 2 et 3.

Vous pouvez suivre **une seule formation résidentielle de 4 jours par année scolaire !**

		N°	Types de formation	Pour qui ?	Quelle formule ? *
maximum 2 modules	1 seul module organes d'entreprise	1	Formation organe d'entreprise CE (Résidentielle ou provinciale)	Tous/toutes les mandataires CE	CHF ou CEP
		2	Formation organe d'entreprise CPPT (Résidentielle ou provinciale)	Tous/toutes les mandataires CPPT	
		3	Formation CE et CPPT « confirmé » (Résidentielle ou provinciale)	Tous/toutes les mandataires CE ou CPPT (sauf les nouveaux élus de 2016)	CHF ou CEP
	+	4	Formation organe d'entreprise DS (Intersectorielle, TEC, STIB, APPEL) (Uniquement provinciale)	Les délégué(e)s DS	CHF ou CEP
	+	5	Formation syndicale décentralisée (FSD) (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s ou militant(e)s	CHF ou CEP
+		6	Formation Environnement Wallonie (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s CE, DS ou CPPT + militants	CHF ou CEP (32 h)
			Formation Environnement Bruxelles (Uniquement provinciale)	Délégué(e)s CE ou CPPT (uniquement effectifs/ves)	
		7	Formation « Médiors-Séniors » (Résidentielle et provinciale)	50 ans et + (ne travaillant plus)	TL
		8	Formation « Cadres »	Délégué(e)s « cadres » CE, CPPT, DS	CHF ou TL
		9	Formation « nouveaux candidats »	Nouveaux candidat(e)s aux élections sociales 2020	CEP ou TL
		10	Formation sectorielle	Délégué(e)s CE, CPPT, DS	CHF ou TL

* CHF = Crédit d'heures de formation (= Congé syndical), CEP = Congé-éducation payé, TL = Temps libre

ATTENTION : vous pouvez suivre maximum 2 formations en CEP (80 h = plafond annuel)

PROGRAMME DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2019 – 2020

1 Formation organe d'entreprise CE

Cette formation permettra à nos élu(e)s CE de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CE, les 2 journées suivantes étant consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élu(e)s en CE.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle

- 4 jours à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale

- 4 jours à Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège, Namur, Mons*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.

+ 1 jour « La convention des candidat(e)s »
(pour les délégué(e)s wallon(ne)s uniquement)



| Condition

- formation réservée aux délégué(e)s en CE effectif(ve)s ou suppléant(e)s

| Durée

- 32 heures pour les bruxellois(e)s (4 jours)
- 40 heures pour les wallon(ne)s (4 jours + 1 jour)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

| Thèmes

- Les congés thématiques
- Communication : quel type de candidat suis-je ?
- Communication : prise de paroles, préparations et exercices pratiques
- Les élections sociales, exercice de démocratie dans le monde de l'entreprise. Une procédure lourde et contraignante... cela en vaut-il la peine ?

2 Formation organe d'entreprise CPPT

Cette formation permettra à nos élu(e)s CPPT de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CPPT, les 2 journées suivantes étant consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élus en CPPT.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle

- 4 jours à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale

- 4 jours à Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège, Namur, Mons*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.

+ 1 jour « La convention des candidat(e)s »
(pour les délégué(e)s wallon(ne)s uniquement)



| Condition

- formation réservée aux délégué(e)s en CPPT (effectif(ve)s ou suppléant(e)s)

| Durée

- 32 heures pour les bruxellois(e)s (4 jours)
- 40 heures pour les wallon(ne)s (4 jours + 1 jour)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

| Thèmes

- Le harcèlement sur le lieu de travail. Plan de secours, premiers soins
- L'entreprise, une structure qui n'est pas immunisée contre les discriminations.
- Communication : quel type de candidat suis-je ?
- Les élections sociales, exercice de démocratie dans le monde de l'entreprise. Une procédure lourde et contraignante... cela en vaut-il la peine ?



3 Formation organes d'entreprise CE et CPPT « confirmés »

Cette formation permettra à nos élus CE et/ou CPPT plus expérimentés de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CE-CPPT, les 2 journées suivantes étant consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élus en CE-CPPT ayant déjà exercé au moins un mandat.

Deux possibilités :

a. Formule résidentielle

- 4 jours à Azur en Ardennes (Barvaux-Sur-Ourthe)

b. Formule provinciale

- 4 jours à Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège, Namur, Mons*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.

+ 1 jour « La convention des candidat(e)s » (pour les délégué(e)s wallon(ne)s uniquement)



| Condition

- formation réservée aux représentant(e)s des travailleurs/euses en CE et/ou en CPPT ayant déjà exercé au moins un mandat (effectifs ou suppléants).

| Durée

- 32 heures pour les bruxellois(e)s (4 jours)
- 40 heures pour les wallon(ne)s (4 jours + 1 jour)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)

| Thèmes

- Les rémunérations alternatives (Partie 2)
- Comment se présenter, parler de soi, des autres et de sa mission, en direct ou en ligne
- Stress et burn out
- Les élections sociales, exercice de démocratie dans le monde de l'entreprise. Une procédure lourde et contraignante... cela en vaut-il la peine ?

4 Formation organes d'entreprise DS

Cette formation permettra à nos élu(e)s DS de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. L'objectif est ici de présenter un programme qui colle au plus près des réalités de terrain. Ce cycle est accessible aussi bien aux nouveaux/elles élu(e)s de 2016 qu'aux élu(e)s DS ayant déjà exercé un mandat.

Uniquement en formule provinciale (non résidentielle)



| Durée

- 32 heures pour les bruxellois(e)s (4 jours) / 40 heures pour les wallon(ne)s (4 jours + 1 jour)*

* En plus des quatre journées communes, les délégué(e)s wallon(ne)s participeront à « la journée des candidats ».

En intersectorielle

à Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Liège, Namur, Mons *

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.



| Thèmes

- Communication écrite, une valeur sûre dans l'entreprise (notes, mails, tracts, infos diverses)
- La négociation (niveau 3)
- La prise de parole : je prends confiance
- Les accidents de travail

| Condition

- formation réservée aux mandataires DS

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP) ou temps libre (TL)

Pour les TEC

à Charleroi (CEME à Dampremy)

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.



| Thèmes

- Les élections sociales, exercice de démocratie dans le monde de l'entreprise. Une procédure lourde et contraignante... cela en vaut-il la peine ?
- Agir contre le surendettement sans jouer à l'apprenti sorcier
- Mieux vivre son rapport au travail

| Condition

- formation réservée aux mandataires DS uniquement membres du personnel TEC

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

Pour la STIB

à Bruxelles



| Thèmes

- Les thèmes seront définis en fonction de l'actualité sectorielle.

| Condition

- formation réservée aux mandataires DS uniquement membres du personnel STIB

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

Pour l'enseignement libre (l'APPEL)

à Bruxelles



| Thèmes

- Les thèmes seront déterminés en fonction de l'actualité sectorielle et des demandes formulées par les délégué(e)s.

| Condition

- formation réservée aux mandataires DS du secteur enseignement libre uniquement

| Mode de libération

- congé syndical (CS) ou temps libre (TL)

5 Formation syndicale décentralisée (FSD)

Chaque secrétaire permanent(e) conçoit et met sur pied avec son/ sa répondant(e) local(e) BdS (RSS) un cycle de 4 jours collant particulièrement aux besoins locaux et en fonction des demandes de leurs militant(e)s et délégué(e)s. Au moins 1 des 4 journées du cycle est animée par votre secrétaire permanent(e). Le but est ici de permettre à nos militant(e)s de créer des moments de débat et des discussions avec des collègues d'autres secteurs sur des thèmes qui les concernent. Cette formation est accessible aux militant(e)s et délégué(e)s.

Pour les autres journées nous lui proposons de choisir parmi les thèmes suivants :

- La gestion durable des ressources naturelles
- Gestion de l'agressivité
- Comment lutter contre le surendettement. Ne pas jouer à l'apprenti sorcier
- Le licenciement déraisonnable, abusif et motif grave
- La discrimination. Egalité homme/femme
- Argumenter et faire adhérer
- Les formes du contrat de travail
- Actualité européenne : les nouveaux droits du socle européen, le brexit et ses conséquences...
- Développer un engagement citoyen dans une société multi-culturelle, pluraliste et démocratique.
- Média-training : connaître la presse et les réseaux sociaux : comment répondre ou poster un message
- ...

Uniquement en formule provinciale à :

Bruxelles, Charleroi (Dampremy), Halle-Vilvoorde, La Louvière, Leuze (Frasnes-Lez-Buissenaal), Liège, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Verviers, Wervik*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.



I Condition

- être délégué(e) ou militant(e)

I Durée

- 32 heures (4 jours)

I Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP) ou temps libre (TL)



6 Formation environnement



Wallonie :

Énergie, économie circulaire, numérique, mobilité... La transition de notre société est en marche et elle touche tous les secteurs. Elle impose de faire des choix et de modifier bon nombre de comportements, non seulement dans les entreprises, mais aussi à la maison. Voilà pourquoi il est essentiel donner des repères à nos délégué(e)s et les préparer à agir dans un environnement en perpétuelle évolution.

Dans les cycles de formation 2019-2020, la cellule environnement propose aux délégué(e)s et aux militant(e)s des thématiques d'actualité, faisant des liens entre aspects environnementaux et revendications sociales en entreprise, de même que des thèmes prioritaires pour la Wallonie, à l'instar de la question des déchets. Des visites d'entreprises démontrant de bonnes pratiques environnementales seront au programme, car elles constituent une composante essentielle du processus de sensibilisation de nos délégué(e)s.



| Condition

- être délégué(e) effectif/suppléant CE, CPPT ou DS ou militant(e)s

| Durée

- 32 heures (4 jours)
- Les formations seront organisées à Namur et à La Louvière, entre les mois d'octobre 2019 et d'avril 2020.

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)



Bruxelles :

Il n'est plus à démontrer que nos modes de consommation et de production actuels ne sont plus viables pour notre planète à moyen, voire à court terme. Des déchets sont générés à chaque étape du cycle de vie des objets que nous consommons, et ont un impact non négligeable sur l'environnement, la santé, la biodiversité... Depuis quelques années, de nombreuses initiatives, tant des pouvoirs publics que des citoyens, sont mises en place afin d'atteindre un objectif : « le zéro déchet ». Les délégué(e)s ont un rôle à jouer et peuvent aider à tendre vers un monde pauvre en déchet.

L'analyse de ce sujet complexe sera abordée sous différents angles. Une visite viendra enrichir la formation tout en donnant aux délégué(e)s la possibilité de partager leurs expériences.



| Dates

- Jeudi 14.11.2019, Lundi 18.11.2019, Mardi 26.11.2019 + une journée de forum intersyndical, (doit encore être défini dans le courant du premier trimestre 2020)

| Condition

- être délégué(e) effectif(ve) CE ou CPPT dont le lieu de travail se situe dans l'une des 19 communes de la Région bruxelloise

| Durée

- 32 heures (4 journées de formation dont un jour pour le forum)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)



7 Formation « Médiors-Séniors »

Une formation « Médiors-Séniors » existe actuellement dans le Hainaut central (La Louvière) et à Charleroi (Fontaine-L'Évêque). Nous vous proposons de marquer votre intérêt pour cette formation afin de créer et développer cette activité dans d'autres régions en fonction des inscriptions.



| Condition

- prépensionné(e) (RCC), pensionné(e) ou inactif(ve) âgé(e) de plus de 50 ans

| Durée

- 32 heures (4 jours) : 2 jours dans la zone + 2 jours en formule résidentielle à Barvaux-Sur-Ourthe.

| Mode de libération

- temps libre (TL)

8 Formation « Cadres »

Sur le plan syndical, les cadres remplissent un rôle spécifique dans les entreprises. D'une part, ils prennent la défense des travailleurs de l'entreprise et, d'autre part, leurs tâches sont proches des responsabilités de l'employeur. La communication n'est donc pas évidente pour eux. Comment garder la confiance des travailleurs sur le terrain alors que l'on doit communiquer sur la politique de l'employeur ? Comment collaborer avec l'employeur tout en ne perdant pas de vue les intérêts des travailleurs ? Nous aimerions examiner de plus près ces défis dans le cadre d'une formation d'un jour. Nous nous concentrerons sur certaines théories et notions intéressantes, surtout à l'aide d'exercices pratiques, de dialogue et de participation. Vous aurez ainsi la possibilité de mettre immédiatement en pratique ce que vous aurez appris. Nous travaillerons également sur des cas concrets que vous pourrez présenter vous-même. Le but sera de rechercher des solutions pratiques à vos questions, ceci avec l'aide du formateur.



| Condition

- être délégué(e) cadre effectif(ve) ou suppléant(e) CE, CPPT, DS ou militant(e)

| Durée

- 8 heures (1 jour)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)



9 Formation « Nouveaux candidats »

Cette formation sera organisée dans le 1er semestre 2020, les inscriptions se feront via le/la secrétaire permanent(e).

Uniquement en formule provinciale à :

Bruxelles, Dampremy, Liège, Namur Nivelles ou Mons.*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.



| Condition

- formation réservée aux nouveaux candidats des élections 2020 en CE, CPPT et DS

| Durée

- 32 heures (4 jours)

| Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP) ou Temps Libre (TL)

10 Formation sectorielle

Une journée de formation pour les délégués regroupés par secteur d'activité sur des thèmes spécifiques à leur secteur constituera l'occasion de passer en revue l'actualité sectorielle avec votre responsable de secteur national. Une invitation avec un bulletin d'inscription sera adressée aux délégués concernés en cours d'année.



| Condition

- être délégué(e) effectif(ve) ou suppléant(e) au CE, au CPPT ou en DS

| Durée

- 8 heures (1 jour)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF)

Thèmes :

- La concertation sociale : de la DS au groupe des 10
- Je ne suis plus un inconnu, je suis candidat !
- Ma première réunion : préparons-nous pour prendre confiance
- Convention des candidates (pour les délégué(e)s wallon(ne)s)
- Cohésion d'équipe versus nouveaux délégués (pour les délégué(e)s bruxellois/ses)



COMMENT S'INSCRIRE VALABLEMENT

- 1** Je lis attentivement le programme « Formations 2019 – 2020 ».

- 2** Si, je décide de m'inscrire et de participer à une ou plusieurs formations :
 - je complète mon bulletin d'inscription
 - je veille à ne pas dépasser les 80h de CEP si je travaille temps plein (max. 2 formations !)
 - Si je travaille à temps partiel, je bénéficie d'un quota d'heures inférieur.
 - je le date et je le signe
 - je me rends avant le 12.07.2019 chez le/la responsable formation de ma zone qui contrôle mon bulletin et l'envoi au service formation.

- 3** Lorsque je reçois ma lettre de « confirmation d'inscription » avec un récapitulatif de toutes les formations auxquelles je suis inscrit(e) et le mode de libération que j'ai choisi : je vérifie si les données reprises sur ce courrier sont correctes, en cas d'erreur(s), je contacte mon/ma responsable formation !

- 4** Lorsque je reçois la confirmation de mes dates de **formation résidentielle**. Je contacte immédiatement mon/ma responsable formation si ces dates ne me conviennent pas ou si je dois annuler mon inscription à la formation.

- 5** Lorsque je reçois mes attestations d'inscription CEP. Je remets d'urgence mes attestations d'inscription à mon employeur. Les demandes de crédit d'heures de formation (congé syndical) sont envoyées directement aux employeurs.

- 6** Pour les formations résidentielles : +/- 4 semaines avant la formation, je reçois une lettre d'invitation avec un talon « Confirmation de participation » à renvoyer immédiatement et obligatoirement au service formation. Si je décide d'annuler ma participation je contacte également le service formation.

- 7** Pour les formations non résidentielles : je reçois une seule lettre d'invitation quelques semaines avant le premier cours. Aucune autre lettre d'invitation ne sera envoyée ultérieurement, je note donc bien TOUTES mes dates de cours !
Je préviens immédiatement mon/ma responsable formation si :
 - je souhaite annuler mon inscription
 - je ne peux participer à une ou plusieurs journées de cours.

- 8** Si je suis absent(e) à une formation, je fais parvenir sans tarder mon justificatif (certificat médical, attestation d'employeur...) à mon/ma responsable formation. J'indique clairement mon nom et la date de formation que couvre mon justificatif.

- 9** Les attestations de présence CEP : sont envoyées à la fin de chaque trimestre. Le 1^{er} trimestre démarre le 1^{er} jour de cours (exemple : 1^{er} cours le 10.10.2018 → fin du 1^{er} trimestre le 9.01.2019). Les attestations de crédit d'heures de formation : sont remises par le/la moniteur/trice à la fin du/des cours.

- 10** Pour les formations résidentielles, une attestation CEP « provisoire » est remise à la fin des cours. L'attestation définitive est envoyée dans les jours qui suivent par la poste.

- 11** N'hésitez jamais à contacter votre responsable formation en cas de problème, il/elle se fera un plaisir de vous aider !

Bulletin d'inscription aux formations 2019 – 2020

A rentrer au responsable formation de votre zone avant le 12.07.2019 | Les inscriptions rentrées après cette date ne seront plus prioritaires

nom	prénom
adresse	
code postal	localité
tél. privé	gsm
e-mail	numéro d'affiliation CGSLB
employeur	
adresse	
code postal	localité
Lieu de travail: <input type="radio"/> Wallonie <input type="radio"/> Bruxelles <input type="radio"/> Flandre	

Mandats

- CE | effectif/suppléant
- CPPT | effectif/suppléant
- DS | effectif/suppléant
- militant
- 50 ans et plus ne travaillant plus
- nom de mon Secrétaire Permanent :

remarque :

date et signature du participant

réservé à la zone

réservé au BdS

date et signature
responsable formation

date et signature
service formation

1 Formation organe d'entreprise CE

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

14.10 au 17.10.19 18.11 au 21.11.19

2.12 au 5.12.19 27.01 au 30.01.20

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Namur Mons

Charleroi (Dampremy) Liège

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

2 Formation organes d'entreprise CPPT

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

23.09 au 26.09.19 7.10 au 10.10.19 13.01 au 16.01.20

3.02 au 6.02.20 2.03 au 5.03.20

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Namur Mons

Charleroi (Dampremy) Liège

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

3 Formation organes d'entreprise CE – CPPT « Confirmés »

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

4.11 au 7.11.19 25.11 au 28.11.19 10.02 au 13.02.20

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Namur Mons

Charleroi (Dampremy) Liège

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

4 Formation organes d'entreprise DS

Intersectorielle

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Dampremy Liège

Namur Mons

mode de libération crédit d'heures de formation

congé-éducation payé **ou** temps libre

TEC

Charleroi (Dampremy)

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** temps libre

STIB

Bruxelles

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** temps libre

Enseignement libre (APPEL)

Bruxelles

mode de libération congé syndical **ou** temps libre

5 Formation syndicale décentralisée (FSD)

Mon/ma secrétaire permanent(e) est :

Je m'inscris à : (1 seul choix possible)

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles La Louvière Liège Mouscron Nivelles Namur

Charleroi (Dampremy) Mons Verviers Leuze (Frasnes-Lez-Buissenal)

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

ATTENTION : Pour les francophones travaillant en Flandre choix ci-dessous

Halle-Vilvoorde (les cours auront lieu à Bruxelles) Wervik (West-Vlaanderen)

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

6 Formation environnement

Wallonie : 4 jours (pour les travailleurs(euses) de Wallonie)

Je m'inscris à la formation environnement Wallonie dans le centre suivant :
(1 seul choix possible)

Namur La Louvière

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

Bruxelles : 3 jours + 1 jour consacré au forum
(pour les travailleurs(euses) de Bruxelles)

Je m'inscris à la formation environnement à Bruxelles.

Dates probables : 14.11, 18.11, 26.11.19

+ 1 date durant le premier trimestre 2020 (à définir)

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** congé-éducation payé

7 Formation « Médiors – Séniors »

Je suis intéressé(e) par cette formation dans la région de :
(1 seul choix possible)

La Louvière Charleroi Autre :

mode de libération sur temps libre uniquement

8 Formation « Cadres »

Je suis intéressé(e) par cette formation (date et lieu à déterminer)

mode de libération crédit d'heures de formation **ou** temps libre

RÈGLEMENT DES FORMATIONS

Pour une formation agréable et profitable à toutes et tous, il est important de respecter les quelques principes repris ci-dessous :

Le respect d'autrui, autres apprenant(e)s, accompagnateurs/trices, intervenant(e)s ou membres du personnel et client(e)s du centre, est une condition de base requise au bon fonctionnement des sessions. Les propos et les comportements racistes et discriminants ne seront jamais tolérés.

Être présent(e) de corps ne suffit pas, il faut aussi être présent(e) d'esprit et prendre une part active au processus d'échange et d'apprentissage. Je sais des choses et les autres peuvent s'enrichir à mon contact, donc je participe.

Respecter le rythme et les horaires prévus au programme est indispensable. Heure de début, durée des pauses et des temps de repas ne sont pas des données floues et élastiques.

L'accompagnateur/trice et l'intervenant(e) prendront avec vous certains accords et engagements en matière de rythme, d'usage des technologies (GSM, PC, Wi-fi, etc.). Soyez sympas, respectez-les!

Pendant la formation, l'organisateur BdS ne vous servira pas d'alcool, ni aux breaks ni aux repas de midi. Lors des formations résidentielles, le soir vous aurez, si vous le désirez, l'occasion de prendre un verre entre ami(e)s. Respectez ce fonctionnement. Dans tous les cas veillez à ne pas dépasser vos limites. Veillez à respecter les interdictions de fumer.

Les absences imprévues et les problèmes administratifs sont très préjudiciables au fonctionnement des sessions. Respectez scrupuleusement les instructions administratives de l'organisation.

Veillez également à respecter la politique environnementale et les usages internes du lieu d'accueil.

L'accès à la formation et aux structures d'accueil (salle de cours, horeca, hôtel,...) est uniquement réservé aux participant(e)s régulièrement inscrits. **Il est strictement défendu de venir accompagné(e) d'une personne non inscrite aux formations.**

L'ASBL décline toute responsabilité concernant les événements (accident, etc.) qui se déroulent pendant et en dehors des heures de formation.

Afin de garantir le bon déroulement des cours, nous prendrons des mesures contraignantes si ces règles ne sont pas respectées.

L'asbl BdS vous souhaite d'excellentes formations !

LES RESPONSABLES FORMATION CORRESPONDANTS LOCAUX DE BDS

Brabant wallon

Stéphane Mouriamé | Responsable du soutien syndical (RSS)
Rue des Vieilles Prisons 7 | 1400 Nivelles
gsm 067 88 83 92 | stephane.mouriamé@cgsלב.be

Bruxelles-Capitale

Sati Gol et Véronique Palm |
Responsables du soutien syndical (RSS)
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 206 67 42 | actionsyndicalebruxelles@cgsלב.be

Charleroi

Florence Quintens | Responsables du soutien syndical (RSS)
Avenue des Alliés 8 | 6000 Charleroi
tél. 071 20 80 37 | florence.quintens@cgsלב.be

Hainaut Centr'Ouest

Fabienne Mention | Responsables du soutien syndical (RSS)
Pour Mons et La Louvière
Rue des Canonniers 30A | 7000 Mons
tél. 065 31 12 67 | fabienne.mention@cgsלב.be

Hainaut Centr'Ouest

Delphine Bertiau | Responsable du soutien syndical (RSS)
Pour Leuze, Tournai, Mouscron et Comines
Grand'Rue 4/6 | 7900 Leuze
tél. 069 66 13 70 | delphine.bertiau@cgsלב.be

Liège

Flore Lange | Responsable du soutien syndical (RSS)
Boulevard Piercot 11 | 4000 Liège
tél. 04 232 46 99 | flore.lange@cgsלב.be

Namur-Luxembourg

Marie Mouton | Responsable du soutien syndical (RSS)
Rue Rogier 77 | 5000 Namur
tél. 081 24 04 67 | marie.mouton@cgsלב.be

Halle-Vilvoorde

Fransy Van De Gucht et Elke Fernandez |
Responsable du soutien syndical (RSS)
Stationlei 80/1 | 1800 Vilvoorde
tél. 02 254 08 78 | fransy.van.de.gucht@aclubb.be
tél. 02 254 08 76 | elke.fernandez@aclubb.be

West Vlaanderen

Lieselotte Mareel
Meensesteenweg 332 | 8800 Roeselare
tél. 051 23 25 43 | lieselotte.mareel@aclubb.be

APPEL (Secteur enseignement libre)

Ines Dubois | Secrétariat | Responsable du soutien syndical (RSS)
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 71 | ines.dubois@cgsלב.be

Cellule environnement Wallonie

Charline Wandji | Responsable environnement
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 53 13 | charline.wandji@cgsלב.be

Cellule environnement Bruxelles

Yael Huyse | Responsable environnement
Boulevard Baudouin 8 | 1000 Bruxelles
tél. 02 210 01 02 | yael.huyse@cgsלב.be

Le service formation BdS

Cécile Pignoli | Responsable du service
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 70 | cecile.pignoli@cgsלב.be
gsm 0476 88 37 93

Caroline Dewandeleer | Assistante administrative
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 53 13 | caroline.dewandeleer@cgsלב.be
gsm 0478 82 03 01

Mohamed Hadi | Assistant administratif
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 54 42 | mohamed.hadi@cgsלב.be
gsm 0476 88 21 71

Ines Dubois | Assistante administrative
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 71 | ines.dubois@cgsלב.be

LE CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ (CEP)

Le congé-éducation payé est un droit reconnu au travailleur à temps plein du secteur privé de suivre des formations agréées tout en gardant sa rémunération normale plafonnée. Certaines catégories de travailleurs à temps partiel peuvent également faire usage du congé-éducation payé à des conditions précises :

- les travailleurs occupés au moins à 4/5 temps;
- un 1/3 temps sur la base d'un horaire variable (mentionné dans le contrat de travail);

- les travailleurs à temps partiel avec un horaire fixe occupés au moins à mi-temps et durant moins de 4/5 temps et qui suivent une formation professionnelle coïncidant avec les heures de travail.

Les travailleurs qui utilisent leur droit au CEP bénéficient d'une protection contre le licenciement.

Le plafond de rémunération est fixé à € 2 928 brut par mois. Le nombre maximal d'heures auxquelles le travailleur a droit est lui aussi limité.

Type de formation	Ne coïncide pas avec les heures de travail	Coïncide avec les heures de travail (minimum 5 heures)
Générale (syndicale)	80 h	80 h
Professionnelle	100 h	120 h
Générale + Professionnelle	100 h	120 h
Langue	80 h	80 h
Langue + Professionnelle	100 h	100 h
Universitaire et assimilée	120 h	120 h

Afin de vous permettre de gérer votre nombre d'heures CEP, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de toutes les formations organisées par « Le Bien-Être des salariés ».

Remarque : toutes nos formations sont des formations générales.

Cours organisés par « Le Bien-Être des salariés »	Nombre d'heures
Formation organes d'entreprise CE, CPPT, DS *	32 h (Bxl.) – 40 h (Wal.)*
Formation « Nouveaux candidats » *	32 h
Formation syndicale *	32 h
Formation environnement Wallonie ou Bruxelles *	32 h

* Ces formations peuvent aussi être suivies sous couvert du crédit d'heures de formation.

CRÉDIT D'HEURES DE FORMATION (CHF) OU CONGÉ SYNDICAL

Les délégué(e)s CE, CPPT et DS ont le droit de suivre des formations pendant leur temps de travail en conservant leur rémunération. Le nombre d'heures est fixé au niveau du secteur ou de l'entreprise, il est donc très variable. Il est parfois octroyé pour

toute la délégation et doit alors être réparti entre les membres de ces organes d'entreprise. Renseignez-vous auprès de votre secrétaire permanent(e) pour savoir le temps dont vous disposez pour vous former dans ce cadre.